

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE SENLIS

Paraissant le dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant : E. LANCIAUX

ABONNEMENTS

Un an	6 fr.	En avance aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'avis contraire.
6 mois	4 fr.	

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION

SENLIS — 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 — SENLIS
TÉLÉPHONE N° 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus

PRIX DES INSERTIONS

Annonces légales	0,20 c. la ligne	Publicité	0,50 c. la ligne
Annonces volontaires	0,25	Publicité	0,50 c. la ligne

ON N'ACCEPTE PAS D'INSERTION AU-DESSOUS DE 1 FRANC

Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les Départements sont reçus directement aux bureaux du journal.

Propos d'un Français

Le Châtiment.

Enfin le bon sens commence à reprendre ses droits et l'on parle du châtiement à infliger au Boche. Avec le temps, et par la force des choses, les Alliés comprendront qu'il ne saurait être question d'un traité protocolaire avec des gouvernements et des peuples pour qui la justice est un vain mot. Le Boche ne se plie que sous la force, et il ne changera d'opinion que lorsqu'il sera abattu. De même, il n'apprendra à respecter les droits d'autrui que le jour où lui en coûtera trop cher de les léser.

Demandez aux Ukrainiens s'ils ne sont pas de cet avis. Ils s'étaient réjouis de la paix de Brest-Litovsk. Désireux d'indépendance, ils y voyaient autre chose qu'une lâcheté ou une trahison. Pour eux, c'était un bienfaisant traité qui leur garantirait l'autonomie et une ère de prospérité. Les Boches les abusèrent par de vaines paroles, avec l'arrière-pensée de tirer des fertiles terres noires de la nourriture pour les estomacs de la Germanie.

Les Boches occupèrent le pays, grâce à la paix. Sous prétexte de lui constituer un gouvernement, ils groupèrent quelques naïfs qui avaient cru pouvoir créer un état avec la collaboration de ces admirables organisateurs.

Bientôt le Boche agit avec le sang-froid d'un brutal vainqueur. Il déploya la barbarie, la férocité, la rapacité dont il est coutumier. Il razzia l'Ukraine, réquisitionna, pillait, vola et pétra littéralement ces hommes à qui il promettait la liberté et le bien-être.

Les paysans s'insurgèrent, et ceux mêmes qui avaient le plus contribué à cette trompeuse paix de Brest-Litovsk, déclenchèrent une guerre de partisan où il est fait un bon emploi de la bombe ou de la grenade.

Les promoteurs de la paix eux-mêmes, le fameux Holnbovitz en tête, ont été arrêtés, condamnés par les conseils de guerre boches et jetés en prison.

Les Ukrainiens bernés luttent avec colère et acharnement contre leurs faux amis de la veille. Une fois de plus, le Boche a montré ce qu'il est. Ce fou d'orgueil s'arroge le droit de commettre tous les crimes. Du moment qu'il y met de la discipline et cette méthode dont sa haute culture est si fière, il tue et viole sans remords.

Il a la morale des malfaiteurs qui méditent en prison de nouveaux cambriolages. De même pour le Boche, la paix n'est que le loisir de préparer un mauvais coup.

Que le sort lamentable de l'Ukraine fortifie chez les Alliés l'idée du châtiement indispensable. A quoi bon traiter "avec des ennemis sans foi". Il faut que justice se fasse et, comme l'a fort bien dit un Américain, le criminel doit être jugé et condamné. Avec lui, on ne passe pas un "contrat" de paix.

Gabriel BONVALOT.

Conseil général de l'Oise

La 2^e session ordinaire du Conseil général de l'Oise s'est ouverte lundi 16 septembre à la Préfecture.

Etaient présents : MM. Bouteille, Boulanger, Brochet, de l'Aigle, Déchamps, Desrozes, de Kersaint, Daussin, de Lapomard, Derbergue, de Saint-Fusien, Emile Duout, Docteur Chopinet, Guesnet, Krieglstein, Langlet, Langois, Magnier, Mathiotte, Ménéstrier, Noël, Remy Renaud, Roguet, Thuind.

Excusés : MM. Cadeau d'Acly, Corbet, Vasseux, Cruard, Deshayes, Lemaitre, Brochet, Delpière et Fournier-Sarlovèze.

M. de l'Aigle remplit les fonctions de secrétaire provisoire.

La séance est ouverte à 3 heures moins 10.

M. Fabre, préfet de l'Oise y assiste.

M. le Président prononce en prenant place au fauteuil, l'allocution suivante :

« Messieurs, comme l'année dernière, j'ai la mission, comme doyen d'âge, de présider la séance d'ouverture du Conseil général. Je ne vous retiendrai, bien entendu, pas par un discours qui ne serait pas à sa place, laissant au président que vous allez nommer le soin de rendre hommage à la mémoire des collègues que vous avez perdus ; je dois immédiatement procéder aux formalités ordinaires qui doivent remplir votre Joyeu d'âge, et tout d'abord à l'appel nominal. L'appel a lieu. »

M. le Président invite le Conseil général à procéder à l'élection du bureau définitif. Le bureau précédent est maintenu en fonctions.

En prenant place à la Présidence, M. Noël prononce les paroles suivantes :

« Mes chers collègues,

« Ma première parole sera pour vous offrir le témoignage de ma gratitude pour la décision que vous avez bien voulu prendre et maintenir depuis 1914 votre bureau en fonction. »

« Depuis notre dernière réunion, nous avons perdu un de nos plus charmants collègues, M. Fabre, conseiller général du canton de Lassigny, Président de la commission départementale, président de la commission des finances, président de chambre à la Cour de Paris, mort victime de son dévouement à ses concitoyens. Lors de la ruée allemande il restait dans sa demeure pour tâcher de protéger ses concitoyens de sauter autant qu'il le pouvait leurs biens. Après la bataille de la Marne, sa commune, et surtout sa maison qui se trouvait en un point culminant à côté de l'église furent bombardées, et ce n'est que cinq ou six semaines après, lorsque la maison était à moitié détruite par les obus que les Allemands l'arrachèrent à ses ruines pour l'emporter en captivité à Chauny. Il subit là toutes les épreuves que connaissent ceux qui ont été en captivité, toutes les humiliations infligées par les Allemands à ceux qui tombent entre leurs mains. Au cours de cette captivité, sa santé s'affaiblit. Rapatrié au commencement de 1916, il fut nommé président de chambre à la Cour d'Appel de Paris, ce qui lui imposait un surcroît de travail considérable. En mars 1917, lorsque le canton de Lassigny fut libéré, il pensa que sa présence devait être au milieu de ses concitoyens et il s'efforça courageusement de ramener la vie et la prospérité à ce qui restait de la ruine et la mort. Il s'y anéantit, s'y intoxiqua, là est l'origine de la maladie qui devait plus tard l'emporter. Revenu souffrant à Paris, il reprit son essai de travail, mais bientôt il dut aller dans le midi pour se reposer, et malgré les soins assidus qui l'entouraient, il s'éteignit quelques semaines après à Paris. (Très bien !)

« Vous vous rappelez, mes chers collègues, quel fut le rôle d'Albert Fabre parmi nous ; très laborieux, très au courant des affaires départementales, il prit part à toutes nos discussions, à la solution de toutes les questions importantes qui figuraient à notre ordre du jour. Il s'y donna entièrement et je peux dire que, s'il était un laborieux, un travailleur infatigable, c'était aussi le collègue le plus charmant, avec lequel nous avions tous les meilleurs rapports en raison de sa délicatesse de son esprit et de son cœur. Je crois, mes chers collègues, être très interprète en adressant à sa veuve et à sa fille de notre ancien collègue M. F. bre qui a partagé ses joies et ses douleurs, l'expression de notre vive et douloureuse sympathie. (Vive approbation).

Messieurs, ma pensée va encore à ceux qui sont absents, à Vasseux, notre excellent secrétaire, otage aux mains des Allemands depuis environ dix huit mois. Vous connaissez tous son caractère doux, bienveillant, et son patriotisme si vivace et si ardent de son amour pour la France qui seuls certainement ont été les motifs et qui l'ont fait déclarer otage et l'ont fait encore retenu en captivité.

« Ma pensée va également, aux collègues absents qui sont retenus loin de nous soit par les nécessités du service militaire, soit par la maladie. (Très bien !)

Sur la proposition de M. Dupont, le Conseil général vote l'adresse suivante :

Le Conseil général de l'Oise, réuni le lundi 16 septembre, à Beauvais, pour sa session ordinaire de 1918 :

« Avant d'ouvrir ses travaux, envoie à nos incomparables défenseurs, chefs et soldats, si intimement dignes les uns des autres, le tribut de son admiration, de son amour, de sa fierté sans bornes. Il salue avec vénération tous ceux d'entre eux qui sont tombés, et en particulier nos

chers concitoyens de l'Oise, pour que la vive libre dans un monde libéré. Il s'incline, plein de respect et pénétré d'une joie profonde, devant les héros des armées de l'Alliance, devant les exploits immortels rapproché chaque jour la supériorité glorieuse échéance de la Victoire désormais certaine.

L'Assemblée :

Sachant qu'elle est ici, au chef-lieu même de ce département enfin délivré de l'ignominie et criminelle présence du Boche, l'interprète des populations qui, depuis quatre ans, malgré les deuils, les ruines, les angoisses et jusqu'au milieu même des horreurs de l'invasion, loin de jamais désespérer de l'avenir, ont toujours conservé leur foi dans le triomphe final de la justice et du droit ;

Adresse au Gouvernement l'assurance sans réserve de son patriotique dévouement.

« Exprime ses remerciements chaleureux et sa gratitude profonde au chef de ce Gouvernement, M. Georges Clemenceau, — à l'homme d'Etat éminent, au patriote ardent, énergique et clairvoyant qui, ayant la volonté de vaincre, a su vouloir également, au dedans et au dehors, faire ce qu'il fallait « pour gagner la guerre », tout d'abord imposer le commandement unique, cette essentielle condition de la victoire, et choisir l'homme le plus digne de l'exercer. — au grand citoyen qui, on l'a si justement proclamé ces jours derniers, incarne l'âme même de la Patrie non seulement aux yeux de tous les Français, mais au regard de nos ennemis comme de nos alliés, devant l'univers entier.

« Elle voit, dans l'expression de sa reconnaissance, tous les peuples et les gouvernements alliés, qui, dans la lutte décisive poursuivie en commun par toutes les forces de civilisation et de liberté contre la plus monstrueuse entreprise d'asservissement et de ruine, profèrent à notre pays tant de marques d'affection et de solidarité.

« Elle rend, en particulier, un cordial hommage au concours si amical, si complet et si constant de l'Angleterre, dont la grandiose effort reçoit en ce moment, sur les champs de bataille, de splendides récompenses.

« Elle croit, enfin, accomplir un devoir et payer sa part de la dette nationale en adressant, dans les circonstances présentes, son salut vibrant et ému aux Etats-Unis, à la nation américaine, à ses magnifiques soldats, à l'illustre président Wilson, personnalité intégrale de la jeune et grande démocratie dont les gestes et les actes déterminants, à l'heure fatidique de l'Histoire, sont venus aider la France et la vieille Europe à sauver le patrimoine de l'humanité.

Puis M. le Préfet prononce une vibrante allocution que nous sommes heureux de reproduire :

Allocution de M. le Préfet.

« Messieurs,

« Vous comprendrez que j'aie à cœur de vous remercier tout de suite au nom du Gouvernement — sans vouloir me substituer, vous y perdriez tout, aux remerciements ultérieurs qui pourront vous être adressés par M. le Président du Conseil — pour la belle manifestation que vous venez de faire en l'honneur du Gouvernement, de notre armée et de nos alliés.

Parmi toutes les manifestations analogues, la vôtre occupe une place de choix et vous pouvez être assurés que le gouvernement sera particulièrement sensible au témoignage qui vient de cette enceinte et qui émane de vous.

Vous êtes en effet les représentants d'un département qui aura porté au cours de cette guerre le poids le plus lourd de souffrance et son auréole d'honneur. Vous avez vu de près la tempête de la bataille, vous avez entendu son tonnerre avec vingt ans soufflé terrible. Et mieux que personne vous pouvez apprécier la valeur des événements actuels.

Messieurs, rien ne saurait mieux éclairer l'heure présente que de nous reporter à votre précédente session. 22 avril-16 septembre. Entre ces deux dates tiennent la destinée de la France et le sort de l'humanité.

Nous nous étions réunis dans une heure tragique. La masse barbare se ruait sur nous. Les torrens menaçait de submerger notre département de l'Oise, tandis que sur nos routes, nos compatriotes, nos frères s'enfuyaient douloureusement vers l'exil. Jamais nous ne pourrions oublier la pitié qui était dans nos cœurs et l'angoisse qui était dans nos âmes. Et pourtant sous ce ciel obscur et chargé de tourment, nous gardions inébranlablement confiance dans l'étoile de la Patrie.

« Et nous nous retrouvons aujourd'hui, après la grande étape, après ce prologue de 1918 qui restera un des moments culminants de l'Histoire, nous nous retrouvons illuminés par l'aube radieuse qui se lève. Notre département complètement libéré, en attendant que le soit tout l'ensemble du territoire national, le monde entier bientôt sauvé, les noms glorieux, Noyon, Lassigny, retentissant dans l'univers comme des clairons de victoire, toutes ces journées immortelles que nous avons la lière joie de vivre — ah ! comment nos cœurs ne frémissent-ils pas d'émotion et de reconnaissance pour ceux à qui nous les devons, et à qui vous venez de rendre un si haut et si juste hommage.

De tous les cœurs des peuples libres jaillissent les mêmes sentiments. De toutes les assemblées départementales monte la même acclamation. Mais nous, habitants de l'Oise, il nous semble que dans cet immense concert notre voix doit avoir un son particulier. Car ces noms qui jalonnent la marche de la victoire, ces

noms désormais légendaires de Noyon, de Lassigny, de Ribécourt, de Ressons-sur-Matz, de Guiscard, qui emplissent et qui émeuvent toute l'humanité, ils sont particulièrement nôtres. Ils sont notre fierté et notre souffrance. Ils resteront noire terre sacrée, car nous savons hélas ! plus que personne à quel prix la victoire y aura été achetée. Et après avoir salué ceux qui les ont délivrés, nous saluons ceux qui les représentent, notre cher président M. Noël, aux côtés de qui j'ai l'honneur d'entrer l'autre jour à Noyon, et dont le nom demeure dans l'histoire associé à celui de la ville dont il est le maire héroïque, et vos collègues des cantons de Ressons, de Ribécourt et de Guiscard, M. Boulanger, M. le comte de l'Aigle et M. Vasseux, à qui nous envoyons dans sa captivité notre cordial hommage et l'espoir de son prochain retour.

« Il en est un autre auquel nous pensons tous en ce moment. Comment prononcer le nom de Lassigny sans évoquer aussitôt la figure de M. Fabre ! La vie de votre regretté collègue était si étroitement attachée à celle de son charmant pays qu'il n'a pu survivre à sa perte. Il est mort du coup qui a frappé Lassigny. Nous conserverons la mémoire de ce bon citoyen, et nous rappellerons son exemple. A travers ce visage tragique de Lassigny, c'est son image que nous revoyons. Et c'est son agent à lui que nous travaillerons à relever les ruines de sa chère commune, où, après tant de cruelles secousses, il pourra paisiblement reposer dans la terre qu'il a tant aimée, que nos soldats lui ont rendue, et que notre tâche est de ressusciter.

« A nos soldats de continuer leur œuvre de délivrance, à nous d'entreprendre cette œuvre de résurrection. »

M. Guesnet dépose le rapport de la commission départementale.

Sur la proposition de M. Noël, on réunit les membres de diverses commissions.

La séance suspendue à 3 h. 25 est reprise à 4 heures 1/2 sous la présidence de M. le Docteur Chopinet.

Il est donné lecture de divers rapports.

An nom de la 4^e commission, M. Dausin, demande le vote d'une somme de 67,316 francs pour le loyer des casernes de gendarmerie.

M. Guesnet, au nom de la 3^e commission, donne lecture de son rapport sur le budget de l'Asile d'aliénés de Clermont, duquel il résulte que les recettes pour l'année 1917 se montent à 1.600,067 fr. 35 et les dépenses à 2.588.578 fr. 88, d'où une différence de 988.411 fr. 42 incombant aux départements de l'Oise, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

A suivre.

CHAUFFAGE

Faites vos provisions de bois.

Le rapport de M. le Préfet au Conseil général sur la question du chauffage fait ressortir qu'au cours de l'hiver 1917-1918, les arrivages ont été assez réguliers, et qu'en général les populations n'ont pas trop souffert du froid.

Le ravitaillement en charbon étant toujours réglementé par la Circulaire ministérielle du 12 juillet 1917, M. le Préfet s'est préoccupé de constituer les stocks pour l'hiver 1918-19, mais il est dans l'incertitude du quantum des contingents qui seraient affectés au département et par voie, de conséquence de la répartition susceptible d'être faite pour chaque commune.

Aussi les Maires ont-ils été engagés à se précautionner en bois et à faire des approvisionnements pour ce mode de chauffage.

Nous croyons savoir que la municipalité de Senlis, s'est conformée à cet avis, et qu'elle dispose actuellement d'un contingent assez sérieux de bois, suffisant pour parer aux besoins urgents.

Nous remercions dignes de foi qui nous ont été donnés ces jours derniers, l'appert que le stock cantonal de réserve n'est pas encore complètement constitué alors qu'il était au mois d'août de l'an dernier, et que, d'autre part, le charbon affecté aux foyers domestiques n'arrivant pas régulièrement, il est absolument impossible, à l'heure actuelle, de prévoir l'époque d'une répartition de charbon, aussi bien d'ailleurs pour les besoins commerciaux que pour les besoins domestiques ou chauffage des bureaux, magasins, etc.

Il importe donc de se faire inscrire dès maintenant à la Mairie, pour participer à la répartition du bois de chauffage encore disponible à des prix modérés, en égard à ceux qui seront pratiqués dans quelques temps.

Au 3^e Hussards.

Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur :

M. Perrot de Thannberg (Marie Amédée-Henri-Paul-Alfred), lieutenant (réservé) au 3^e escadron du 3^e régiment de hussards :

« Officier animé d'un haut sentiment du devoir. Au cours d'un engagement, a maintenu sa section dans les positions acquises malgré un bombardement intense. A été grièvement blessé à son poste de combat. »

M. de Fragner (Louis), capitaine (actif) commandant le 2^e escadron du 3^e régiment de hussards :

« Excellent officier, d'une brillante conduite au feu, possédant les belles qualités de commandement. A été blessé grièvement à son poste pendant un bombardement ennemi. Amputé de la jambe gauche. »

Par décision ministérielle du 16 septembre 1918, M. Porral (Maurice-Laurent), maréchal des logis au 3^e hussards, a été nommé au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à dater du 1^{er} septembre 1918, et a été maintenu à son corps.

« L'Avenir »

Société de Secours Mutuels.

Procès-verbal de l'Assemblée du 21 Septembre 1918.

Les membres participants et honoraires de la Société de Secours Mutuels, approuvée l'Avenir se sont réunis en assemblée générale à l'hôtel-de-Ville, le samedi 21 septembre dernier à 20 heures précises du soir, sous la présidence de M. Emile Sommaire, président, assisté de MM. Gustave Beaufort, vice-président, Isidore Prévost, secrétaire, Georges Vanaker, trésorier et Emile Yon, trésorier spécial des R. O. P.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée adoptée à l'unanimité, sans observations, le Président prend la parole en ces termes.

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion nous avons eu à déplorer la mort de plusieurs de nos Sociétaires : Georges Laporte est tombé sur le champ de bataille. Son nom s'ajoute à ceux que nous avons portés au Tableau de nos Membres perpétuels comme étant "Morts pour la France". Nous adressons à ses parents l'expression de nos sentiments de condoléances.

« La semaine dernière nous avons conduit à sa dernière demeure notre collègue Marchois, un des anciens de la Société. Précédemment un de nos membres honoraires M. Ott, avait succombé lui aussi. L'un et l'autre avaient connu les plus cruelles épreuves de la guerre, puisque l'un et l'autre avaient perdu un fils. Nous gardons leur mémoire avec une respectueuse sympathie.

« La situation sanitaire de la Société est restée satisfaisante jusqu'ici. Le nombre des feuilles délivrées est le même que l'année dernière à pareille époque.

« En conséquence, nous pouvons envisager la possibilité d'un versement au fonds commun. Notre Trésorier nous dira si, et dans quelle mesure, nous devons le décider. »

Messieurs :

« Vous avez vu que sous les auspices de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire s'est fondée à Senlis une œuvre pour l'entretien des tombes militaires. Votre conseil a souscrit une cotisation annuelle de 5 francs pour cette œuvre, dont vous approuverez certainement la pieuse intention.

A Travers Senlis

Distribution

DES

Cartes d'Alimentation et des Tickets de Pain

AVIS IMPORTANT

Les cartes d'alimentation pour le quatrième trimestre 1918 et les tickets de pain seront distribués dans les locaux ordinaires, le **lundi 30 Septembre**, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures, suivant la lettre initiale du nom patronymique du chef de famille, savoir :

École de Garçons, rue Saint-Péray, pour les lettres B, G.

École libre de Garçons, rue de Villevert, pour les lettres A, C, E, F.

École libre de filles, rue Saint-Maurice, pour les lettres D, H, I, J.

École de filles, rue de la Poulaille, pour les lettres K, L, N, O, Q.

École de filles, rue de Meaux, pour les lettres M, P, T.

École Maternelle, rue de la Poulaille, pour les lettres R, S, V, W, Y, Z.

Le coupon n° 1 sera utilisé pour le pain, le coupon n° 2 pour le sucre.

Les bons supplémentaires seront délivrés dans la salle de la Justice de Paix, le **lundi 30 Septembre**, de neuf heures à midi (lettres A à K) et de quatorze heures à dix-sept heures (lettres L à Z) sur présentation du coupon portant le numéro de la carte d'alimentation, et d'un **certificat patronal** pour les nouvelles inscriptions.

Il est expressément recommandé de s'assurer, d'après la catégorie indiquée sur la carte d'alimentation, de l'exactitude du nombre de feuilles de tickets de pain remises au réclamant.

Aucune réclamation ne sera admise après la distribution faite.

Les personnes dont les cartes périmées ont été délivrées dans une autre localité, pourront retirer leurs tickets de pain, salle de la Justice de Paix, le **lundi 30 Septembre**, aux heures ci-dessus indiquées. La nouvelle carte d'alimentation, si elle ne peut leur être remise, sera délivrée le **lundi 8 Octobre**, c'est-à-dire lorsque le talon de la carte périmée sera parvenu à la Mairie.

Mort au Champ d'honneur.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur de M. René Hie, sapeur du génie, frère de M. François Hie, également tombé à l'ennemi en décembre 1914. Tous deux avaient fait leurs études à l'Institution Saint-Vincent et étaient les neveux de Madame de Maricourt, de Villemerie.

Toutes nos condoléances à la famille en deuil.

Deux Evêques chevaliers de la Légion d'honneur.

Mgr L'obet, évêque de Gap, qui est sur le front depuis plus de quatre ans, comme aumônier visionnaire, et il n'a cessé de faire preuve du plus grand courage et du plus beau dévouement, vient de recevoir, pour action d'éclat, la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

On sait qu'un autre évêque français, Mgr Ruch, coadjuteur du vénérable évêque de Nancy, Mgr Turinaz, a été, il n'y a pas longtemps, décoré de la Légion d'honneur et il compte à son actif plusieurs citations. Mgr Ruch est également, depuis les débuts de la guerre, aumônier divisionnaire.

LEÇONS Par Correspondance

PIGIER

Comptabilité, Sténo-Dactylo, Langues, etc.

Préparation aux Brevets et aux Baccalauréats.

« Cette proposition est ratifiée par applaudissements.

« Après avoir entendu de la bouche du Trésorier un bref et satisfaisant exposé de la situation financière, l'assemblée retenant la proposition du Président, décide un versement de 300 francs à la Caisse des Dépôts et Consignations au compte du fonds commun inaliénable de la Société.

Après le contre-appel, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Secrétaire,
Isidore PRÉVOST.

Nécrologie.

Obsèques de Madame Savary.

M. Savary, le sympathique aumônier près le tribunal civil de première instance de Senlis, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de Mme Savary, née Pelhois, son épouse, décédée lundi matin, dans sa 63^e année.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi matin en la Cathédrale.

Une foule nombreuse a assisté à cette cérémonie témoignant ainsi à M. Savary les marques de la plus vive sympathie qui, dans la mesure du possible, atténuent sa profonde douleur.

La messe en diacres a été chantée par Mgr Dourlent, et l'absoute donnée par M. le chanoine Goner, supérieur de l'Institution Saint-Vincent.

Dans la nombreuse assistance, nous avons reconnu : MM. Albert Paisant, président honoraire du tribunal civil; André Paisant, député; Mercier, conseiller à la Cour de cassation; comte de Mailly-Chaalon; Jorrot, procureur de la République; Herbet, juge d'instruction, et Baudeloque, commis-greffier du tribunal civil; Mignot, greffier du tribunal de commerce; Delaporte, juge de paix, et Baillieu, greffier; Morand et Escavy, avoués; Petit, notaire; Sainte-Buve, avoué honoraire; Léon Fautrat, Georges Fautrat, Léonville, Darras, Bonamy, Lhot, Pain, Simplot, Sagny, Lécuyer, Lepape, Dufourmental, Drivière, Prévost, Tincl, Dupuis, Gagneux, Legrand, Bayle, Moiteux, Dhucique, Vanaker, Warusfel, Paradis, Boulay, Barbier, Brenne, Poulin, Baudet, Leroy, Moverette, Meyer, etc.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. Savary et à toute la famille en deuil, l'expression de notre profonde et sincère sympathie.

**

M. et Mme Dormont-Goiseau, M. et Mme Goiseau-Hagemann, M. et Mme Aubriot-Mauland, ne pouvant, à leur bien vil regret, remercier, comme ils auraient désiré le faire, tous ceux qui leur ont apporté de si nombreux et touchants témoignages de sympathie à l'occasion des obsèques de leur fille et petite-fille, Henriette-Marie Alexandrine Dormont, décédée à l'âge de 10 mois, nous prient de transmettre à Mgr Dourlent qui a présidé ce service, à toutes les personnes de Senlis, Montévrain, Rully et de Compiègne réfugiées à Senlis, qui ont bien voulu assister à l'enterrement, ainsi que les personnes qui ont offert des bouquets et des gerbes de fleurs. A chacun d'eux ils expriment leurs sentiments de profonde gratitude.

**

Nous avons appris la mort de M. Frédéric Ternaux, retraité de la Cie du Nord, décédé en son domicile, 1, rue du Périer, dans sa 69^e année.

Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier, à trois heures de l'après-midi, en la Cathédrale, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

En cette triste circonstance, nous offrons à la famille en deuil nos sincères condoléances.

**

Nous apprenons la mort de Madame Ernestine Léger, née Ramu, décédée en son domicile, dans sa 57^e année.

Les obsèques de la regrettée défunte ont eu lieu mercredi dernier, à une heure et demie de l'après-midi, en l'église Cathédrale de Senlis.

Aux familles Léger, Lourdelet et Crochin, que cette mort met en deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

Citation à l'Ordre de la Division.

Nous avons relaté au mois d'août dernier, la mort au champ d'honneur du maréchal-des-logis-chef du 3^e hussards, Henri Rivière, tombé en Champagne, à l'âge de 24 ans.

Nous publions aujourd'hui la citation posthume à l'ordre de la Division qui vient d'être publiée à son honneur :

Ordre général n° 294.

Extrait.

Le Général de Boissieu, commandant la division de cavalerie, cite à l'ordre de la Division :

Le Maréchal-des-Logis Chef Rivière Henri, du 3^e régiment de Hussards :

« Sous-officier plein d'entrain et de courage, malgré ses fonctions de comptable, a insisté pour venir combattre au bataillon à pied. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat au cours de l'attaque de nuit d'un village. »

A la famille de ce dévoué sous-officier pour la France, nous lui renouvelons nos compliments en même temps que nos condoléances.

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Bardou, rue de l'Apport-au-Pain.

AU THÉÂTRE

On nous annonce pour très prochainement une représentation qui sera donnée au théâtre de Senlis par les artistes de l'Opéra de Paris...

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Jeanne Leymarie, institutrice, avec Monsieur René Habert, mobilisé aux Armées.

Encore les fenêtres éclairées !!

M. Séguin, commissaire de police, a dressé un certain nombre de contraventions contre des habitants qui persistent à ne pas voiler leurs fenêtres.

Incendie

Un incendie s'est déclaré lundi dernier, vers deux heures de l'après-midi, à Villevert, dans les communs de la maison habitée par M. le comte Abattucci...

Incendie

Les dégâts sont très importants. Grâce aux secours rapidement organisés, la maison d'habitation n'a pas été atteinte.

Un conseil à nos ménagères

Dans une note communiquée à la presse, le ministère de Ravitaillement indique que, cette année, par suite de la sécheresse persistante, la récolte des pommes de terre sera très déficitaire...

Boîte aux lettres

Monsieur le Rédacteur, Depuis longtemps les allumettes de l'Etat nous donnent bien rarement du feu, comme l'on sait.

Contre les mercantis

La lutte contre les mercantis doit être menée avec activité. Il n'y a aucun ménagement à conserver à l'égard des gens malhonnêtes et des mauvais patriotes...

Avis aux Commerçants

Le Commissaire de Police à l'honneur de rappeler aux Commerçants les dispositions de l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise, en date du 3 juillet 1918, relatif à l'affichage du prix des denrées d'alimentation.

Etat-civil de Senlis

- Naisances. 12. - Violet Denise-Lucienne, rue de la Chancellerie, 5. 13. - Fournier Raymond-Henri, faubourg-Saint-Martin, 1. 20. - Pliet Gaston-Joseph-Antoine, faubourg-Saint-Martin, 1.

Publications de mariages

- M. Clark Henry-Robert, couvreur, mobilisé au 401^e régiment d'artillerie lourde, domicilié à Chantilly, Mlle Fauchard Marie-Albertine, domestique, à Senlis. 23. - M. Habert René-Léon-Georges, mobilisé aux Armées, demeurant à Tilloy (Marne), Mlle Leysmarie Pauline-Jeanne-Louise, institutrice, demeurant à Senlis, rue Saint-Etienne.

CREIL

La manifestation sportive et de bienfaisance de dimanche

C'est dimanche que se déroulera dans le Parc de la Ville de Creil les épreuves athlétiques organisées par l'Annuaire des Sports.

Annuaire d'Albéric Magnard

Il y a quelques jours, des amis d'Albéric Magnard allaient en pèlerinage voir les ruines du Manoir des Fontaines où, il y a quatre ans, le compositeur français fut fusillé et brûlé par les Allemands.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

Gouvieux

Matinée dans un nid de verdure. La matinée offerte par le dépôt d'écolés, fut selon une formule trop souvent employée à tort, une très belle et grande manifestation artistique.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

Montagny-Sainte-Félicité

Mort de M. Corbie, maire. Nous avons appris la mort de M. Léon Prudent Corbie, agriculteur et maire de Montagny, décédé dans sa 63^e année, le 12 septembre 1918.

fête champêtre qui réunissait environ 2.000 personnes. Aussitôt la distribution des programmes et des fleurs, faite avec beaucoup de grâce par Mlle Chagniat, accompagnée par M. le Docteur Vasson, la matinée commença sans interruption.

M. Octave Labis, le sympathique régisseur général de l'Opéra qui avait tenu à mettre son grand talent de metteur en scène à la disposition de ses amis, voulut bien aussi présenter les Artistes.

La charmante Mlle B. Coastes, ouvre la 1^{re} et 2^e partie par une Lapsodie de Liszt, et la Bourrée fantasque de Chabrier jouées avec la science, la vélocité, la jeunesse qui lui sont coutumières.

MM. Mas, Cathelineau, Gauthier, Holzhoer, vaillants écolés, eurent un vrai succès dans leur répertoire.

Mlle Lorraine, de l'Opéra-Comique fit entendre avec beaucoup de virtuosité un bel organe dans Manon de Massenet et l'Arles de Delibes, M. Pasquali, ténor de l'Opéra, doué d'une belle voix souple et harmonieuse, fut superbe dans l'attaque du Moulin de Bruneau, Sigurd de Reyer et le grand air de la Tosca de Puccini.

M. Georges Chagniat comme toujours sut tenir le public sous le charme de son grand talent de musicien accompli, tant en exécutant les œuvres de nos plus grands Maîtres qu'en accompagnant avec énormément d'âme et de sentiment Mlle Lorraine MM. Pasquali et Targyl.

M. Ariel de la Gaité Lyrique, chanta délicieusement et avec beaucoup d'art, la Cavatine, de Faust, et le grand air de la Lakmé, de Delibes superbement accompagnée par la gentille Mlle Faucon.

M. Georges Chagniat qui venait d'appréhender la mort d'un de ses proches parents, tombé au champ d'honneur, déclama d'une voix chaude et vibrante, avec un savoir consommé et une émotion profonde, la touchante poésie Alain et Fayolle, de R. Berton; aussi est-ce les larmes dans les yeux que tout le monde écouta cet artiste animé des plus purs sentiments patriotiques et le salut d'applaudissements répétés.

M. Georges Chagniat présente ensuite son excellent camarade et ami M. Ravet, sociétaire de la Comédie Française, que dit de ce Maître que la presse mondiale a consacré, sinon, qu'il déclama superbement Lode à Pépoué, de R. Berton, qui nous charma par l'interprétation des plus jolies fables de La Fontaine: que d'art! de talent! d'esprit! de finesse! aussi fut-il rappelé plusieurs fois par l'auditoire enthousiasmé.

Le 2^e acte de la Tosca, de Lucini, joué en costumes et réglé par M. O. Labis, fut interprété dans un cadre imposant, et obtint un vrai succès, Mlle Lorraine fut une Tosca émouvante et pleine de passion, M. Targyl fut un Scarpia vraiment bien, et nous fit apprécier à ses qualités scéniques, M. Pasquali, dans Mario fut touchant et de belle allure, M. Ariel s'adonna à Spoltella une expression rare et fit preuve de réel artiste.

Mlle Heurtault, une délicieuse jeune fille de la Chaussée, accompagna cet acte parfaitement, avec beaucoup de caractère et de savoir.

La matinée se termina par la Marseillaise chantée d'une façon poignante par Mlle Sorraïne, drapée d'un drapeau tricolore et écoutée debout par tout le public.

M. le général Descoings ne voulut pas quitter, sans remercier M. le capitaine Bonnes et M. le Dr Machuel de cette bonne matinée, ni sans féliciter publiquement les organisateurs M. Georges Chagniat et M. Targyl, ainsi que toute cette belle troupe, à chacun il sut dire le mot aimable qui convenait.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Baron. Mariage

Dernièrement a été célébré le mariage de Mlle Léonide Vray, fille du dévoué facteur receveur des postes avec M. Gaston Choron de Béthisy-Saint-Pierre, mobilisé aux Armées.

Sur le front depuis 1914, M. Choron, appartenant à un bataillon de chasseurs à pied qui s'est brillamment illustré sur plusieurs champs de bataille. Lui-même a montré personnellement, en maintes circonstances, le plus grand courage.

Nous sommes heureux d'adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de santé aux jeunes époux et toutes nos félicitations aux familles Vray et Choron.

Annuaire d'Albéric Magnard

Il y a quelques jours, des amis d'Albéric Magnard allaient en pèlerinage voir les ruines du Manoir des Fontaines où, il y a quatre ans, le compositeur français fut fusillé et brûlé par les Allemands.

SOCIÉTÉ AGRICOLE

Labourage à Vapeur

Capital versé : 100.000 francs. Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale annuelle ordinaire pour le Vendredi onze Octobre mil neuf cent dix-huit, à treize heures, au Plessis-Belleville, au Siège social.

Cession de Fonds

PREMIER AVIS. Suivant contrat reçu par M. MEZIERE, notaire à Betz le vingt et un septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur LARTIZIEN (Désiré) et Madame Eugénie GOURLAT, son épouse, demeurant ensemble à Betz ont cédé à Monsieur Ferdinand CHANÉZE et à Madame Victorine GOULAS, son épouse, demeurant ensemble audit lieu, le Fonds de commerce d'épicerie, mercerie, bonnetterie, quincaillerie et débit de vins que lesdits époux Lartizien faisaient valoir à Betz, Grande Rue, avec entrée en jouissance à compter du vingt-deux Septembre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion, dans les dix jours de la seconde insertion, en l'étude de M^e Mézière, au domicile ci-dessus.

Etude de M^e DELMOGES

Pour cause de départ. Vente aux enchères publiques et par lots Le Dimanche 18 Octobre 1918, à quatorze heures, Salle de la Mairie de Lévis.

Vente Mobilière

A SENLIS. 27, rue Vieille-de-Paris, Le Dimanche 29 Septembre 1918 à une heure et demie, Par le ministère de Raymond GERVAIS, suppléant M^e Delmoges, mobilisé.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

Un buffet-étagère vitré, une armoire noyer, une coquette et sommier, une armoire acajou, une commode-toilette, un casier à registres, un petit poêle à pétrole, une chaise percée, deux fauteuils, un mannequin, chaises, tables, nombreuses boîtes en fer et en carton, environ 400 bouteilles vides, vaisselle et verrerie.

VENTE VOLONTAIRE

Ferme de Saint-Ouen, commune d'Étigny, 3 bons Chevaux Une Jument de trait léger Une Automobile "Unic" douze chevaux Voiture de famille Tapissière Grand Fourneau-cuisinière

Vente Mobilière

A BORNAN (Oise), rue Bellon. Au domicile et après le décès de Mme veuve MARAIS, Le Dimanche 13 Octobre 1918, à une heure précise, Par le ministère de M^e BANSE, suppléant M^e Tisserant, notaire, mobilisé.

DÉSIGNATION

Vaisselle, batterie de cuisine, postes, cuisinière, chandeliers, lampes, lanternes. Tables, chaises, fauteuils, armoires, buffets, secrétaires, glace, pendule. Lits, sommiers, matelas, traversin, oreillers, étredeurs, lit de plumes, couvertures, table de nuit.

Expressément au comptant

Etude de M^e Guétin, gradué en droit, huissier à Chantilly (Oise). Par suite de décès

Vente aux enchères publiques

D'UN Bon Mobilier A Gouvieux, 22, rue de Précy, Au domicile de M. SORÉ, Le Dimanche 29 Septembre 1918 à quatorze heures précises, Par le ministère de M^e Emile Nattée, suppléant assermenté de M^e L. Guétin, huissier à Chantilly, mobilisé.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

Deux lits noyer, matelas et literie divers, tables de nuit, armoires, commode acajou, table-toilette, quatre chaises Directoire, fauteuil, pendule, buffet à deux corps, batterie de cuisine, vaisselle et verrerie.

Expressément au comptant

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e NATTÉE. La vente a lieu à la requête de Monsieur Gustave Baudeloque, commis-greffier du tribunal civil de Senlis, nommé administrateur provisoire de la succession veuve soré, par jugement du vingt-huit juin mil neuf cent dix-huit.

Etude de M^e Langlois, notaire à Senlis.

A Louer de suite

6 hect. 25 ares de Terre Terroir d'Orry-la-Ville. S'adresser à M^e Langlois, notaire.

Matériel de Café

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale annuelle ordinaire pour le Vendredi onze Octobre mil neuf cent dix-huit, à treize heures, au Plessis-Belleville, au Siège social.

1.300 STÈRES

Bon Bois de chauffage 210 STÈRES DE Bois de Boulangé ET 3.000 Fagots

A VENDRE

aux enchères publiques et par lots Le Dimanche 18 Octobre 1918, à quatorze heures, Salle de la Mairie de Lévis.

MAISON CHÉRON

Fontaine, par Senlis. Cultivant et fabricant, elle vous livrera, à bon compte, la quantité que vous désirez.

COMPTOIR PYRAMIDES

GAILLAC-SUR-TARN A VENDRE 50 Colliers de culture non réparés

DEMANDES ET OFFRES

On demande bonne sérieuse de 30 à 40 ans. Bonnes références. Pour service de dame seule. Gages 40 à 50 fr. selon capacités.

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

Etude de M^e Langlois, notaire à Senlis.

A Louer de suite

6 hect. 25 ares de Terre Terroir d'Orry-la-Ville. S'adresser à M^e Langlois, notaire.

Matériel de Café

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale annuelle ordinaire pour le Vendredi onze Octobre mil neuf cent dix-huit, à treize heures, au Plessis-Belleville, au Siège social.

1.300 STÈRES

Bon Bois de chauffage 210 STÈRES DE Bois de Boulangé ET 3.000 Fagots

A VENDRE

aux enchères publiques et par lots Le Dimanche 18 Octobre 1918, à quatorze heures, Salle de la Mairie de Lévis.

MAISON CHÉRON

Fontaine, par Senlis. Cultivant et fabricant, elle vous livrera, à bon compte, la quantité que vous désirez.

COMPTOIR PYRAMIDES

GAILLAC-SUR-TARN A VENDRE 50 Colliers de culture non réparés

DEMANDES ET OFFRES

On demande bonne sérieuse de 30 à 40 ans. Bonnes références. Pour service de dame seule. Gages 40 à 50 fr. selon capacités.

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture. 13 Bons Chevaux 3 grands Hangars Moteur et Coupe-racines Machine à battre Outillages divers Installation électrique